

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
22 janvier 2016

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Bertrand ANCELIN, M. David JOSEPH, M. Quentin NOC.

Absents : Mme Corinne LEGROUX, M. Jean-Pierre GUILLOTIN (pouvoir à Bernard SOLLET), Mme Nelly GUILLOTIN (pouvoir à Caroline NEVEU), Mme Ornella DOURDAN.

RESULTATS CONSULTATION TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Route de Marboué et Clos des Ouches pour effectuer la réfection du réseau eau potable sur la zone concernée. Dans un souci de bonne coordination des interventions, les travaux de terrassement pourraient être confiés au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (S.D.E.28) pour un montant de 28 350 € HT, soit 34 020 € TTC. Une consultation a été lancée pour la partie fourniture et pose de la canalisation et reprise des branchements des particuliers.

Devant le coût de ces travaux, Monsieur NOC s'interroge sur la nécessité de changer la canalisation, celle-ci semblant en bon état ; d'autre part, les précédents travaux ont permis d'éliminer la totalité des fuites sur le réseau.

Après discussion et examen des différentes offres reçues, le Conseil Municipal décide de retenir la Société CEGELEC, dont l'offre est la mieux-disante, pour la partie fourniture et pose, pour un montant de 15 055,00 € HT, soit 18 066,00 € TTC. Il autorise le Maire à signer le devis par 5 voix pour et 4 contre.

Ces travaux feront l'objet d'une convention pour la réalisation de travaux en coordination entre le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir et la Commune de SAINT-CHRISTOPHE pour la partie terrassement.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Eau.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Remplacement canalisation et renforcement réseau eau potable

Le Conseil Municipal sollicite des subventions pour les travaux de remplacement d'une canalisation et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable route de Marboué et Clos des Ouches :

- auprès du Conseil Départemental
- auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- auprès de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire

DIVERS

- ✓ Monsieur NOC demande si l'employé communal ne dépasse pas son temps de travail car il tond très souvent. Le Maire répond que le dépassement d'heures est justifié par le travail effectué et que cela va se trouver régularisé dans les prochains mois.
- ✓ Un riverain de la rue de la Mairie a demandé que cette rue soit limitée à 30 km/h.
- ✓ Monsieur JOSEPH demande que soit posé un panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin situé derrière la Mollière (CR n°8 dit de la Mollière). Monsieur SOLLET fait remarquer que ce chemin n'a plus sa largeur initiale de 5 mètres.